



L.A.P.E Lorraine

Compte-rendu de la journée du 17 mars 2011 à Mont-St- Martin

« Nature et objectifs des lieux d'accueil enfants-parents »

Diaporama par Bernadette Mace ,vice présidente du LAPE lorraine et responsable du pôle parentalité conjugalité à l'EPE de Moselle

Objectifs des lieux d'accueil enfants-parents

Prévention :

- Des difficultés d'apprentissage et retards de langage
- Des difficultés liées à une indisponibilité intellectuelle
- Des difficultés des parents à faire confiance à l'école et aux adultes qui s'occupent des enfants.
- Des difficultés d'intégration des familles dans les institutions
- Des violences liées à l'isolement

Pour quoi ces lieux ?

- Permettre aux enfants de se socialiser
 - Favoriser l'entrée de ces enfants dans les institutions comme la crèche, l'école
- La CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) avec la circulaire de 1996 donne une redéfinition commune des lieux d'accueil enfants-parents :
- Absence de visée thérapeutique
 - Participation des adultes basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité
 - Présence de 2 accueillants, formés à l'écoute, supervisés par une personne compétente (obligatoire quand on travaille avec des parents et des enfants, le questionnement est permanent : qui je suis dans cette relation, qui je suis pour ce parent ...)
 - Identification du service gestionnaire
 - Modalités de fonctionnement : liste des accueillants, âge des enfants, nombre d'enfants accueillis, durée des séances et fréquence

Un lieu d'accueil enfants-parents, c'est :

- Un lieu qui accueille des enfants de la naissance à 4 ans ou de la naissance à 6 ans et leurs parents
- Un lieu de rencontres et d'échanges entre parents et professionnels
- Un lieu de paroles et d'écoute
- Un lieu où chacun a sa place et où les compétences de tous sont reconnues
- Un lieu ludique propice à favoriser l'apprentissage de la séparation et la socialisation par l'ouverture du lien parents-enfants
- Un lieu convivial où enfants et parents prennent plaisir à être ensemble

Un lieu d'accueil enfants-parents n'est pas :

- Un lieu d'apprentissage cognitif
- Un lieu de stimulation

- Un lieu d'éducation parentale
- Un lieu pour des parents repérés comme étant en difficulté
- Un lieu de rééducation
- Un lieu normatif

Liens de filiation :

Elle est double :

- Maison Verte ouverte à Paris en 1979
- Lieux d'accueil enfants-parents ouverts à l'initiative de travailleurs sociaux (concours Fondation de France en 1990)

Dès le départ, la médiation la plus utilisée dans les lieux de type « Maison Verte » a été la parole alors que les autres lieux utilisaient davantage le jeu comme outil de médiation. Pourtant, cet outil n'est pas nécessaire, le jeu entre un enfant et son parent n'est pas si important dans nos lieux : quand le parent joue, il y a moins de socialisation.

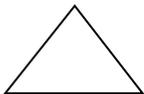
Il y a souvent confusion entre ludothèque et lieu d'accueil enfants-parents. Les ludothèques appartiennent à un autre mouvement, c'est bien qu'il y ait les deux.

Supports théoriques :

- Carl Rogers : il a beaucoup travaillé avec des groupes de parents
- Offrir un cadre sécurisant (règles du lieu, présence de deux accueillants)
- Accueil inconditionnel et empathique
- Non directivité (nous n'obligeons pas les parents à aller dans telle direction)
- Congruence (être proche tout en respectant une distance afin de ne pas se laisser embarquer)

Ce qui s'y travaille :

Individuation de l'enfant



Socialisation Séparation

Individuation :

- L'enfant est prénommé
- On s'adresse à lui dans une parole authentique
- L'enfant expérimente les relations interpersonnelles

Séparation :

- Le référent de l'enfant ne sort pas du lieu (le parent est le socle pour l'enfant)
- L'enfant peut se séparer, quitter son espace protecteur puis revenir auprès de son parent pour se rassurer (sniffage). Il expérimente la séparation physique.
- La mère peut également expérimenter la séparation physique (travail aussi pour elle) et peut réinvestir le champ social et son identité de mère séparée du corps de l'enfant.

Types de comportements recherchés entre la mère et l'enfant (en caractères gras) :

Présence physique → Présence psychique

Présence physique → Absence psychique
Absence physique → Présence psychique
Absence physique → Absence psychique

Dans les lieux d'accueil enfants-parents, l'enfant peut expérimenter que même loin de lui, le parent pense à lui, que le lien psychique existe encore malgré l'éloignement (important pour la première scolarisation : il n'est pas abandonné, sa maman pense à lui et viendra le chercher à l'heure des mamans). Dans ces lieux, la mère va voir son enfant en lien avec d'autres adultes et enfants, ce que son enfant met en place avec d'autres, elle sera rassurée et n'aura pas d'angoisse de séparation.

Socialisation :

Enfants entre eux :

- Apprentissages des règles de vie collective (règles moins mouvantes qu'à la maison, entrée dans un espace social où les règles sont plus fixes, l'enfant va comprendre que c'est comme cela)
- Apprentissage des codes de communication préverbaux (travaux d'Hubert Montagnier). Les gestes qui existent chez les enfants entre eux signifient quelque chose, les adultes oublient cela. Le schéma idéal : laisser les enfants faire entre eux, intervenir le moins possible.
- Utilisation d'outils communs de l'espace social (apprendre à partager)

Rôle et savoir-faire des professionnels :

- Doute pour renoncer à ses propres modèles et éviter les conseils (risque de dépendance)
- Modèles théorique de travail (Rogers, psychanalyse dans la supervision)
- Sentiment de compétence collective (contamination positive)
- Charte de l'accueillant
- Supervision

Ethique :

1. Confidentialité

Tout ce qui se partage dans ces lieux appartient aux familles et aux professionnels du lieu mais n'est pas diffusé à l'extérieur (pas de suivi social des familles). Les équipes d'accueil peuvent se doter d'un certain nombre de modalités de fonctionnement pour la garantir (anonymat des familles, absence de travailleurs sociaux du quartier d'implantation du lieu dans l'équipe d'accueil...). S'il y a une "double casquette", une réflexion s'impose sur les incidences de cette posture

2. Liberté

Liberté de fréquentation des familles : les familles viennent passer le temps qu'elles souhaitent. Les personnes n'ont pas de compte à rendre sur leur fréquentation du lieu; elles viennent à leur rythme, passer le temps qu'elles souhaitent et quand elles le veulent (pas d'inscription obligatoire et pas de rendez-vous). Un espace ludique est mis à disposition des familles dans les limites du règlement intérieur.

3. Respect

Intérêt porté aux représentations culturelles de chaque accueilli en évitant les aprioris et les jugements, reconnaissance des enfants et des adultes dans leurs spécificités individuelles, sociales et familiales.

Les règles des lieux d'accueil enfants-parents :

Certaines règles sont communes à tous les lieux :

- Le parent reste avec l'enfant, il est responsable de lui
- Respect de chacun dans la limite des règles du lieu
- Non jugement
- Confidentialité
- Pas d'injonction à fréquenter le lieu ni de rendez-vous

Règles spécifiques :

- Age des enfants, statut de l'accompagnateur (acceptation des assistantes maternelles ou non)
- Règles d'utilisation du lieu

Aménagement de l'espace :

Plusieurs types d'espaces coexistent :

- Espaces favorisant les relations entre adultes et enfants
- Espaces favorisant les relations entre adultes (fauteuils pour adultes, débat autour de cet aménagement qui va à l'encontre du « jouer ensemble » (parents-enfants) qui est un objectif de certains lieux
- Espaces favorisant les relations entre enfants et permettant la séparation enfant-parent (petite maison, cloisons)

Les cadres institutionnels possibles :

- Cadre associatif : association indépendante, service d'un centre social, association de quartier...
- Projets portés et gérés par une municipalité, la PMI, le secteur psychiatrique.

Les partenaires :

→ Partenaires issus des secteurs éducatifs, thérapeutiques, sociaux, médicaux et culturels qui peuvent être associés ou non au projet.

Les différentes formes du partenariat :

- Elaboration et suivi du projet (comité de pilotage)
- Mise à disposition de personnel
- Organisation de manifestations communes
- Temps passerelles

Communication des lieux d'accueil enfants-parents :

Secteur médico-social, presse, Structures de la petite enfance, Ecoles, mairies, Organismes bailleurs, Commerçants de proximité, Secteur associatif

Pour vous aider :

- Association L.A.P.E (Lieux d'Accueil Parents-Enfants) de Lorraine : réunions du réseau, site internet : www.lapelor.net
- Formation d'accueillants organisée par l'EPE de Moselle

Reprise des réactions, questions, approfondissement suite au diaporama commenté par Bernadette Mace :

- « Comment rendre vivant un bilan d'activité tout en respectant la confidentialité ? »

Propositions : repartir des objectifs et reprendre le travail mené par rapport aux objectifs fixés par l'équipe. Quantifier les situations observées qui permettent d'illustrer qu'on travaille sur nos objectifs. Exemples : dans 80 % des accueils : les enfants investissent les espaces jeux, dans 70 % des accueils : on est dans l'accompagnement des parents ...

Chaque lieu crée ses propres outils, nous avons tous la nécessité de rendre compte de la qualité de travail qui est fait. Les grilles permettent aux équipes de ne jamais perdre de vue les objectifs du lieu d'accueil enfants-parents. L'évaluation qualitative permet également de trouver des arguments pour défendre la pertinence du lieu.

demande de précision par rapport à la congruence :

Dans la relation à l'usager pour un professionnel, c'est rester soi-même dans la relation avec l'autre, rester conscient de ce qu'on ressent, ne pas se cacher derrière un masque professionnel, tout en donnant à l'autre la possibilité de s'exprimer.

C'est une notion complexe, cela nécessite un travail sur soi. On ne peut pas être congruent si l'on n'est pas conscient de ce qu'on est et ce qu'on ressent.

situation évoquée : « Dans un lieu d'accueil, un père proclame haut et fort qu'il bat sa femme, comment intervenir en tant qu'accueillant ? »

Proposition : c'est une situation à travailler en supervision, les accueillants doivent se référer au règlement, ils se doivent d'intervenir pour rappeler le cadre du lieu.

débat sur la scolarisation des 2 ans :

Il faut laisser aux parents l'opportunité du choix d'inscrire leur enfant à 2 ans à l'école, de fréquenter un lieu d'accueil enfant-parent, d'inscrire son enfant à la halte d'enfants. La question de l'accueil des 2 ans met en avant les préoccupations : est-ce possible ou pas ? l'inscription à l'école pour des motifs économiques. En tous cas, il faut éviter la stigmatisation des familles en difficulté

Travaux l'après-midi : foire aux questions :

Demandes de précision par rapport aux modèles théoriques :

Les critères de la CAF sont que les accueillants soient formés à l'écoute et supervisés régulièrement par un professionnel compétent. La formation continue peut permettre d'accéder à une formation à l'écoute, il n'est pas nécessaire d'être psychologue. Certains lieux d'accueil exigent que l'accueillant ait suivi une analyse. Une formation en lien avec la petite enfance est indispensable car l'accueillant doit connaître les stades de développement de l'enfant.

Faut-il mettre en place le règlement intérieur du lieu avec les parents ?

Les parents n'ont pas à intervenir dans son élaboration et sa construction. Les règles doivent précéder la venue des parents sinon il peut y avoir risque de leadership. La place de l'accueillant ne se lâche pas mais cela n'exclut pas que les règles puissent évoluer. Ce qui est intéressant, c'est de relier les règles à un ailleurs (règles de la structure) en opposition avec les règles familiales. La construction du règlement avec les parents n'exclut pas que les parents transgresseront tout de même. Dans tous les lieux, le pôle maternel et paternel coexiste, on voudrait privilégier le pôle maternel mais les usagers viennent aussi chercher le pôle paternel. Nous sommes obligés de travailler sur les deux pôles afin que le parent puisse y trouver les deux.

Quel accueil est proposé aux enfants handicapés ? :

C'est le même accueil que pour les autres enfants. Cela peut poser des problèmes mais on s'adapte : voir dans quel espace l'enfant se sent plus à l'aise, quand les regards sont lourds d'incompréhension : verbaliser les situations, le groupe peut être aidant ou pas.

Un accueillant peut parfois déceler un handicap chez l'enfant alors que les parents n'ont rien vu. Il faut accompagner les parents dans la démarche de consulter, d'où l'importance d'être formé. Si l'accueillant n'est pas formé : il ne voit rien, ne décèle pas de problème. La supervision peut être également une aide afin de savoir exprimer ses questionnements aux parents et pouvoir les orienter. Il ne faut pas abandonner s'il y a déni des parents. Il faut associer les parents au signalement : « Nous sommes très inquiets pour votre enfant... ». Il faut travailler sur la question de la responsabilité vis-à-vis de l'enfant, cela prend parfois du temps, laisser le temps aux parents de cheminer mais ne pas rester avec eux dans le déni. Au bout d'un moment, il faut poser des actes.

La non directivité des accueillants :

C'est le parent qui est le guide de son enfant. Par exemple, si l'enfant veut faire de la peinture et que le parent ne veut pas, on respecte l'avis du parent, on n'impose pas de modèles. Les accueillants ne disent pas ce qui est bon pour l'enfant.

Parfois, nous avons du mal à comprendre les comportements de certains parents. Par exemple : un petit qui n'arrive pas à se séparer de sa mère, celle-ci va aux toilettes à chaque fois qu'il s'éloigne. L'enfant est désespéré, à chaque séance la mère répète la situation et c'est la répétition des scènes de séparation. L'accueillant peut casser la stratégie mise en place par cette mère en lui proposant de prendre son enfant avec elle. Les parents et les enfants ont parfois des difficultés à se séparer si la mère téléguidé son enfant pour qu'il ne se sépare pas d'elle. Comme cette mère dont la propre mère partait en voyage sans prévenir ses enfants, elle ne voulait pas faire revivre à ses enfants des angoisses liées à l'abandon qu'elle avait vécu enfant et n'arrivait pas à se séparer d'eux.

Il faut accepter les parents avec leurs problématiques même si c'est parfois difficile de supporter ces comportements qui nous semblent incompréhensibles.

Comment réagir avec les mères qui parlent leur langue entre elles ?

Cela pose le problème du vivre ensemble. Quand il n'y a pas de communication possible, le sentiment d'être exclu du groupe peut être très fort, également pour les accueillants. A Fameck ou dans d'autres lieux, des personnes de nationalités différentes se côtoient sans problèmes. Les accueillants doivent essayer de comprendre ce repli d'une communauté : les familles disent quelque chose du lieu, c'est à travailler avec ces familles.

Comment réagir quand une femme entièrement voilée vient dans un lieu d'accueil ?

Un lieu a vécu cette situation mais la mère de famille a enlevé son voile quand l'accueillante lui a confirmé qu'il n'y avait pas de pères présents. Le lieu d'accueil est un lieu public donc la loi s'applique et les accueillants peuvent refuser l'accès au lieu seulement quand la personne a le visage couvert.

Comment réagir quand une maman demande que l'accueillant fasse quelque chose pour l'enfant (mettre un manteau, l'emmener aux toilettes...) ?

Cela dépend des situations : quand une maman est très démunie, quand l'enfant est en phase d'opposition...C'est au cas par cas, il faut veiller à doser. Si l'accueillant refuse systématiquement, il peut passer à côté de quelque chose par rapport à l'accompagnement des parents. Les moments du départ du lieu sont souvent source de conflits, d'énerverment entre parents et enfants. Les accueillants d'un lieu accompagnent le départ des familles en utilisant une marionnette, ce rituel d'aide au départ favorise la séparation dans un climat serein.

Comment réagir quand un enfant tape un accueillant et que le parent n'intervient pas ?

Si la mère ne dit rien, l'accueillant dit à l'enfant : « Tu ne me tapes pas ». L'enfant teste l'accueillant pour voir s'il tient le cadre.

Comment gérer l'accueil quand la fréquentation du lieu est trop importante ?

Les commissions de sécurité municipales fixent un nombre maximal de personnes accueillies en même temps en fonction de la superficie. Certains lieux fixent également un nombre d'accueillis maximal afin de préserver la qualité de l'accueil. Quand il y a beaucoup de fréquentation, certains lieux incitent ceux qui sont là depuis 2 heures à laisser la place à d'autres familles, la plupart du temps cela ne pose pas de problèmes. Quand c'est la première fois qu'une famille vient, c'est difficile de la refouler, l'équipe d'accueillant la fait entrer au minimum pour une visite et une présentation du lieu.

